



## EVACUATION

En France, la réglementation sur l'évacuation en entreprise est principalement définie par le Code du Travail, notamment dans les articles R4227-28 à R4227-57.

Ces articles établissent les obligations des employeurs en matière de prévention des incendies et d'évacuation des travailleurs en cas d'urgence.

Voici quelques-uns des principaux textes réglementaires concernant l'évacuation en entreprise en France :

### Article R4227-37 :

- Cet article impose à l'employeur la responsabilité de mettre en place des mesures permettant aux travailleurs de quitter les lieux de travail dans le meilleur ordre et sans danger en cas d'incendie. Il doit également prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu.

### Article R4227-39 :

- Cet article précise que les sorties doivent être aménagées de manière à permettre l'évacuation rapide et sûre des travailleurs. Les portes de sortie doivent être faciles à ouvrir et doivent s'ouvrir dans le sens de l'évacuation.

### Article R4227-43 :

- Cet article stipule que l'employeur doit organiser des exercices d'évacuation au moins tous les six mois. Ces exercices doivent permettre aux travailleurs de connaître les mesures à prendre en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence.

### Article R4227-44 :

- Cet article précise que les plans d'évacuation doivent être affichés de manière visible dans les locaux de l'entreprise. Ces plans doivent indiquer les itinéraires d'évacuation, les emplacements des issues de secours, et les zones de rassemblement.

### Article R4227-47 :

- Cet article établit que l'employeur doit désigner et former des travailleurs chargés de l'évacuation en cas d'incendie. Ces travailleurs doivent être capables d'organiser l'évacuation en toute sécurité et de guider les autres travailleurs vers les sorties.

Ces textes réglementaires définissent les obligations des employeurs en matière d'évacuation en entreprise afin d'assurer la sécurité des travailleurs en cas d'urgence.